

LUTTER

octobre 2011

CONTRE LA CONTREBANDE

tout en réduisant le tabagisme

L'Association
pour les droits des non-fumeurs



Société
canadienne
du cancer

Canadian
Cancer
Society

DIVISION DU QUÉBEC



COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue Saint-Denis
Montréal, Québec H2W 2M5
Tél. : 514-598-5533
télééc. : 514-598-5283
coalition@cqct.qc.ca

LA CONTREBANDE DE TABAC :

- décourage la cessation et encourage une plus forte consommation parmi les fumeurs;
- gruge les revenus gouvernementaux;
- décourage le gouvernement de hausser les taxes alors que les prix élevés figurent parmi les moyens les plus efficaces pour réduire le tabagisme, surtout chez les jeunes;
- alimente le crime organisé.

PRINCIPALES MESURES RÉCLAMÉES :

À défaut de pouvoir intervenir dans les réserves elles-mêmes, la Coalition et ses partenaires préconisent les mesures qui interviennent à l'extérieur des réserves autochtones mais ayant pour effet de rendre plus difficile la fabrication illégale, ainsi que des mesures pour mieux outiller les policiers pour combattre les petits réseaux de distribution :

- a)** Interdire l'approvisionnement de matières premières aux fabricants non licenciés, incluant non seulement les feuilles de tabac, mais aussi les filtres, les papiers de cigarettes et les emballages.
- b)** Instaurer des permis spéciaux pour les entreprises ou individus qui s'adonnent à l'importation, à l'exportation ou au transport de matières premières (ex. : filtres, papiers de cigarettes, emballages) utilisées dans la fabrication de cigarettes, et tenir un registre des renseignements pertinents comme c'est déjà le cas pour les tabaculteurs.
- c)** Rendre obligatoire la production de rapports mensuels à toute personne possédant des permis spéciaux en lien avec la fabrication, l'entreposage et la vente de produits du tabac et d'intrants spécifiques aux produits du tabac.
- d)** Mettre en place de meilleurs outils pour appuyer l'interception et la saisie de tabac de contrebande par les divers corps policiers et inspecteurs du Québec, notamment ceux des municipalités, dont un inventaire des produits du tabac vendus légalement au Québec et l'apposition obligatoire d'un marquage codifié sur chaque cigarette légale par son fabricant.
- e)** Instaurer un marquage distinctif pour les produits destinés à la vente légale dans les réserves et les boutiques transfrontalières.
- f)** Collaborer avec le gouvernement canadien pour améliorer le système de marquage afin d'instaurer un système de traçabilité pour les produits de tabac vendus ou distribués au Québec.
- g)** Exercer des pressions sur le gouvernement canadien afin que les gouvernements canadien et américain effectuent des interventions coordonnées dans le but de faire fermer les usines des quelque 50 fabricants illégitimes de cigarettes situés sur trois réserves amérindiennes chevauchant la frontière canado-américaine, notamment en jugulant l'approvisionnement en matières premières de ces usines illégales.
- h)** Rendre obligatoire le marquage permanent (« QC ») indiquant que les produits du tabac sont destinés à la vente au Québec.
- i)** *Notons que lorsqu'on réduit la demande de produits du tabac en général — c'est-à-dire le taux de tabagisme —, on réduit simultanément la demande pour des produits de contrebande.*

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA CONTREBANDE ET LE TABAGISME :

- 1 Le tabagisme demeure la plus importante cause de décès évitables au Québec**, tuant plus de 10 000 Québécois chaque année. Le progrès dans la lutte antitabac a sévèrement ralenti au cours des dernières années, avec un taux de tabagisme statistiquement stable plusieurs années.
- 2 Les taxes sur le tabac sont des revenus négatifs pour l'État**, chaque dollar encaissé représentant en bout de ligne une perte nette pour le gouvernement et la société. Les contribuables y gagnent lorsque le gouvernement parvient à réduire la source de ces taxes : le tabagisme au sein de la population.
- 3 Selon l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale, la taxation élevée constitue l'une des mesures les plus efficaces pour diminuer l'incidence du tabagisme**, en plus d'être la plus rentable. L'ensemble des instances économiques les plus crédibles au monde, appuyées par une multitude d'études scientifiques sérieuses, s'entendent sur ce point et contredisent les « études » de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA) qui prétendent démontrer qu'une baisse de taxes n'aura pas d'impact sur le tabagisme — études sévèrement critiquées pour leur méthodologie fautive.
- 4 Parmi les provinces canadiennes, c'est au Québec que les taxes sont les moins élevées** — et de loin.
- 5 L'augmentation des taxes sur le tabac ne stimule pas nécessairement la contrebande.** Ceci est démontré par le fait que dans les provinces avec des taux de taxation élevés (Alberta, Saskatchewan, Manitoba et C.-B.), la contrebande demeure marginale. Comme l'a dit la Banque mondiale, *« si la contrebande constitue indéniablement un problème sérieux, (...) ce n'est pas en réduisant les taxes ni en renonçant à les augmenter qu'il convient de réagir, mais en réprimant la criminalité »*.
- 6 La contrebande a connu une baisse radicale au Québec au cours des dernières années.** De nombreux indicateurs, dont les rapports aux actionnaires des multinationales propriétaires des fabricants canadiens, signalent que le taux de contrebande représente bien en deçà de 20 % du marché en 2010. L'augmentation de 30 % du volume de vente légale au Québec entre 2008 et 2010 indique un taux de contrebande d'environ 14 % au Québec. Malgré cela, l'industrie et l'ACDA continuent de sonner l'alarme sur ce « fléau en pleine expansion »...
- 7 L'industrie des dépanneurs au Québec se porte mieux que dans certaines provinces où le niveau de contrebande est beaucoup plus faible.** L'ACDA prétend que la contrebande de tabac serait la principale cause de la fermeture de 2300 dépanneurs au Canada en 2009 alors que leur propre analyse montre un taux de fermeture plus élevé en Alberta et en C.-B., là où l'ampleur de la contrebande est marginale. En fait, le nombre total de points de vente de tabac, tels que répertoriés par le ministère du Revenu, est passé de 7509 en 2007 à 7725 en 2010.
- 8 Au Québec, la grande majorité des jeunes fumeurs (76 %) préfèrent les marques de cigarettes légales.** Et rappelons qu'en 2008, lorsque la contrebande était à son apogée, **les petits cigares aromatisés étaient plus populaires chez les jeunes que les cigarettes — légales ou pas.** En d'autres mots, ce sont des produits du tabac légaux, aromatisés aux friandises et emballés dans de jolis contenants colorés qui constituent la principale porte d'entrée du tabagisme chez les jeunes. Pourtant, l'industrie et l'ACDA invoquent sans cesse la santé des jeunes comme prétexte pour prioriser la lutte contre la contrebande de tabac aux dépens de toute autre mesure antitabac.
- 9 Un certain taux de contrebande est toujours fort utile pour l'industrie, puisqu'il sert d'outil politique contre les hausses de taxes et les nouvelles mesures législatives.** British American Tobacco (maison mère d'Imperial Tobacco) expliquait récemment à ses investisseurs comment deux ans de campagnes sur la contrebande « appuyées par nos partenaires au détail et alliances de tierces parties » avaient réussi à limiter les hausses de taxes au Canada. L'ACDA et Imperial Tobacco ont tous deux réclamé un gel sur toute nouvelle réglementation en attendant que le problème de la contrebande soit réglé, notamment en ce qui a trait aux mesures qui aideraient justement à réduire l'attrait du tabac auprès des jeunes, comme l'interdiction des saveurs pour l'ensemble des produits du tabac.
- 10 Il y a des liens très étroits entre les fabricants et l'ACDA.** Les fabricants de cigarettes sont membres de l'ACDA ainsi que de la Coalition nationale contre le tabac de contrebande (CNCTC), qui regroupe un éventail plus large d'intérêts d'entreprise, laquelle a été mise sur pied par l'ACDA elle-même (et logé à même ses bureaux). Les détaillants jouent un rôle central dans les campagnes de relations publiques des fabricants, puisqu'ils partagent des objectifs communs. Par exemple, ces dernières années, les détaillants ont revendiqué l'intensification de la lutte contre la contrebande pour qu'elle ne gruge pas une part trop importante du marché occupé par les produits des grands cigarettiers vendus dans les dépanneurs. Mais au milieu des années 90, ces mêmes cigarettiers alimentaient délibérément la contrebande dans le but de renforcer leur campagne visant à faire baisser les taxes. Michel Gadbois, vice-président de l'ACDA, était président de l'Association des détaillants en alimentation lorsque le « Mouvement pour l'abolition des taxes réservées aux cigarettes » aurait été créé dans ses propres locaux, selon une enquête du journaliste André Noël de *La Presse*. Le Mouvement appuyait la campagne de l'industrie en organisant des ventes de cigarettes de contrebande partout au Québec.
- 11 Selon Santé Canada, les cigarettes de contrebande ne sont ni plus ni moins dangereuses pour la santé que les cigarettes « réglementées »,** malgré ce que laissent entendre l'industrie et l'ACDA en déformant les résultats d'une étude de Santé Canada qui conclut que *« fumer des cigarettes de contrebande présente les mêmes risques d'effets nocifs pour la santé que de fumer des cigarettes légales. »*

Toutes les sources, références et explications sont présentées en détail dans le mémoire de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac déposé à la Commission des finances publiques en août 2011 :

http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/MEMO_11_08_26_CommissionsFinancesPubliques_contrebande_Final.pdf